Castelnaudary, le 10 avril 2024

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU Mercredi 10 avril 2024 11H00

Monsieur Patrick MAUGARD, Président du CCAS, ouvre la séance.

ETAIENT PRESENTS

M. Patrick MAUGARD, Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, M. Philippe GREFFIER, Mme Elisabeth ESCAFRE, Mme Jacqueline RATABOUIL, Mme Zohra KUFEL, Mme Magdeleine FOUILLAT, M. Jean TIRAND, Mme Jacqueline BESSET, Mme Monique CARPENTIER, Mme Catherine BAILLEAU.

Assistaient à la séance :

M. Julien LIX, Directeur des Affaires Générales, Mme Magali FRECHENGUES, Directrice des Solidarités, M. Eric BRASSENS, Comptable.

Secrétaire de séance : Mme Jacqueline BESSET,

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

‡ DÉLIBÉRATIONS

QUESTION N°1:

CONSTAT DU COMPTE DE GESTION 2023 - CCAS

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE le compte de gestion CCAS du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

QUESTION N°2:

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - CCAS

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE le compte administratif 2023 du CCAS, arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT:

Dépenses réalisées

298 592.90

Recettes réalisées

296 811.72

Déficit de clôture

- 1 781.18

SECTION D'INVESTISSEMENT:

Dépenses réalisées

29 690.00

Recettes réalisées

88 524.30

Excédent de clôture

58 834.30

Soit un résultat global pour l'exercice de : 57 053.12

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
Investissement	294 303.72	0.00	58 834.30	353 138.02
Fonctionnement	7 675.66	0.00	- 1 781.18	5 894.48
TOTAL	301 979.38	0.00	57 053.12	359 032.50

ADOPTE A L'UNANIMITE

QUESTION N°3:

EXAMEN ET VOTE DU BUDGET 2024 - CCAS

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE d'adopter le budget primitif 2024 du CCAS de Castelnaudary comme suit :

	Dépenses	Recettes	
Investissement	438 550 €	438 550 €	
Fonctionnement	296 585 €	296 585 €	
Total	735 135 €	735 135 €	

ADOPTE A L'UNANIMITE

QUESTION N°4:

CONSTAT DU COMPTE DE GESTION 2023 - RPE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE le compte de gestion de la Résidence Autonomie PIERRE ESTEVE du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

QUESTION N°5:

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - RPE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE le compte administratif 2023 de la Résidence Autonomie Pierre Estève, arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT:

Dépenses réalisées

801 448.76

Recettes réalisées

789 504.78

Déficit de clôture

- 11 943.98

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses réalisées

96 655.35

Recettes réalisées

248 251.04

Excédent de clôture

151 595.69

Soit un résultat global pour l'exercice de : 139 651.71

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
Investissement	10 204.75	0.00	151 595.69	161 800.44
Fonctionnement	251 778.59	0.00	- 11 943.98	239 934.61
TOTAL	261 983.34	0.00	139 651.71	401 635.05

ADOPTE A L'UNANIMITE

QUESTION N°6:

AFFECTATION DES RESULTATS 2023 - RPE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE l'affectation des résultats 2023 de la Résidence Autonomie Pierre Estève sur le Budget Primitif 2024.

ADOPTE A L'UNANIMITE

QUESTION N°7:

M22-EXAMEN ET VOTE DU BUDGET 2024 - RPE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE d'adopter le budget primitif 2024 de la Résidence Autonomie « Pierre Estève » comme suit :

	Dépenses	Recettes	
Investissement	323 876 €	323 876 €	
Fonctionnement	1 108 327 €	1 108 327 €	
Total	1 432 203 €	1 432 203 €	

ADOPTE A L'UNANIMITE

QUESTION N°8:

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DE LA RESIDENCE PIERRE ESTEVE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE l'adoption du règlement intérieur du Conseil de la Vie Sociale comme présenté en annexe.

ADOPTE A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 12 heures 00.

La Secrétaire de séance,

Mme Jacqueline BESSET

*